

**Annule et remplace la précédente décision du 28 Janvier 2011**

**Décision n° PC 16 10 00025 00  
Portant agrément au titre du service civique**

**Le Préfet de la région Poitou-Charentes,  
Préfet de la Vienne,  
Délégué territorial de l'Agence du service civique**

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis ;  
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 28 Décembre 2010 par l'organisme intéressé ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**L' Association WEST ROCK** dont le siège social est situé 16 Rue Louise de Savoie – 16100 COGNAC (N° SIRET : 527 952 097 000 14) est agréé, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de Service Civique.

**Article 2**

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en Service Civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Culture et loisirs	4	A	Accompagnement de la répétition, de la promotion et assistant plateau technique

### Article 3

L'organisme mentionné à l'article 1<sup>er</sup> est autorisé avant le 31 décembre 2011 à engager 12 mois de service et à consommer 11 mois de service selon la répartition indicative détaillée en annexe. Le nombre de mois engagés mentionné ci-dessus ne pourra faire l'objet d'aucun report.

### Article 4

L'organisme mentionné à l'article 1<sup>er</sup> est autorisé, entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012 à engager 12 mois de service et à consommer 11 mois de service selon la répartition indicative détaillée en annexe. Le nombre de mois engagés mentionné ci-dessus ne pourra faire l'objet d'aucun report.

### Article 5

La présente décision pourra, en cours d'exécution, être révisée à l'initiative de l'administration, au regard en particulier du niveau d'exécution des autorisations accordées.

### Article 6

Le Directeur de l'Agence du Service Civique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Poitiers, le 17 MAI 2011

Pour le Préfet de Région,

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale,



Patrice BEAL

*Annexe : Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires*



